

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2026

RENFORCER LA PÉNALISATION DE L'ORGANISATION DE RAVE-PARTIES - (N° 2618)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
Mme Saint-Paul

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« l'organisation »,

les mots :

« la préparation, à la mise en place ou au bon déroulement »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.